



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1909

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2017**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017
Délibération n° 2017-1909

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'éducation au développement durable s'inscrit dans une dynamique de développement de l'éco-citoyenneté promue et soutenue depuis 20 ans sur le territoire par un engagement de la Communauté urbaine de Lyon dans une démarche d'Agenda 21 adopté le 17 mai 2005, puis révisé en 2007, qui affichait dans un chapitre sa volonté de "concerter, communiquer, éduquer au développement durable".

Le cadre de l'action est fixé par le plan d'éducation au développement durable (PEDD) approuvé par le Conseil de communauté le 10 juillet 2006. Il se fonde sur un partenariat avec les associations et propose des pistes d'actions qu'elles peuvent promouvoir dans leurs projets. Le PEDD a pour objet la réalisation d'actions d'éducation sur les thèmes clés du développement durable (santé environnementale, réduction des déchets, alimentation, énergie et changement climatique, etc.) à destination des scolaires et de la communauté éducative, des animateurs de structures socio-éducatives, de publics d'adultes, de familles et de professionnels. Une attention particulière est portée aux habitants des quartiers "politique de la ville". Les actions sont réalisées par des associations sous convention.

L'évaluation de ce plan, engagée en 2014 et présentée au club du développement durable en septembre 2015, préconise pour l'avenir des axes de travail (élargissement au public adultes, innovation, lisibilité et valorisation des actions au regard des compétences de la Métropole de Lyon, partenariats consolidés, évaluation continue) qui guideront l'élaboration du futur plan écocitoyen dont la révision sera finalisée en 2017.

En 2016, plus de 85 000 personnes ont été sensibilisées, portant sur un public majoritaire d'élèves.

Parmi les projets portés par le PEDD, certains sont plus fortement sollicités : le Défi class'énergie, les classes d'eau sur une péniche pédagogique, le projet "familles à alimentation positive", les animations en matière de prévention, collecte et tri des déchets destinés à différents publics, les visites dans les stations d'épurations.

Les actions éco-citoyennes en 2016 ont été marquées par un renforcement de la thématique prévention des déchets autour des actions de réutilisation, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de compostage. L'accompagnement d'événements et de manifestations écoresponsables par des actions portant en priorité sur la propreté et le tri des déchets porte ses fruits avec la formation d'interlocuteurs et/ou l'appropriation de la méthode prodiguée.

Les actions pédagogiques dans les domaines de l'eau et de l'assainissement sont destinées à sensibiliser les élèves du 3^e cycle et les collégiens au respect et à la protection de la ressource en eau. Elles comportent principalement des visites de stations d'épuration sur une demi-journée, des projets eau sur plusieurs demi-journées, des classes eau et des séjours de découvertes pendant une semaine avec les Péniches du Val de Rhône.

Le plan contribue également à relier l'éducation à l'aménagement du territoire, à mieux vivre et comprendre l'évolution de son quartier. Des programmes pédagogiques articulant des ateliers de découverte du chantier et des actions éducatives permettent aux enseignants de mener des projets pédagogiques en lien avec les programmes scolaires (en géographie pour "Habiter la métropole", en technologie pour la découverte des voies et ouvrages d'arts en biologie végétal pour science et vie de la terre). Des aménagements urbains sur les communes de Charly, Sainte Foy lès Lyon, Irigny, Albigny sur Saône, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Givors sont les supports à ces actions éducatives.

La création d'outils pédagogiques poursuit son développement. A titre d'exemples, le grand jeu nature en ville de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône et Métropole et l'outil de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur Dépollul'Air par l'association Oïkos.

Le partenariat avec la direction académique du Rhône est permanent en particulier sur la mise en place de labellisation développement durable des écoles et avec le rectorat, pour les collèges. Ainsi, le soutien vise en priorité les écoles et collèges engagés dans une démarche globale de développement durable et l'adoption de comportements citoyens favorisant le vivre ensemble ainsi que les collèges relevant de la politique de la ville (REP, REP+).

Une dynamique de travail sous la forme de rencontres avec plusieurs centres sociaux s'oriente vers une consolidation de la démarche via leur fédération qui sera le vecteur de diffusion de pratiques et de modes de fonctionnement intégrant les principes du développement durable en interne et dans les actions menées auprès des habitants (achat, alimentation, économie de la ressource, etc.).

Ce bilan synthétique témoigne de la diversité des actions conduites pour développer des savoirs, motiver l'engagement individuel des citoyens, jeunes et adultes, dans la transition énergétique, vers un environnement sain et agréable à vivre ensemble.

Les actualités du plan sont disponibles sur le blog : <http://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/>.

Dans les projets 2017, des évolutions se traduisent de manière plus significative dans les registres suivants :

- accompagnement de groupes d'adultes dans une démarche d'engagement écocitoyen,
- soutien privilégié à des structures engagées dans une démarche écoresponsable, notamment pour les collèges où les animations prennent place dans les établissements labellisés développement durable,
- actions accentuées dans les quartiers suivis par la politique de la ville,
- actions sur le thème de l'alimentation durable,
- soutien au lien numérique éducatif et développement durable (par exemple avec l'évènement Super Demain).

L'année 2017 est donc une année de transition vers un futur plan écocitoyen articulé avec les enjeux des politiques publiques de la Métropole dans un objectif d'accompagnement aux changements de comportements des usagers et d'adaptation des modes de vie vers un développement durable.

La délibération présente la liste des projets sélectionnés et subventionnés par la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du PEDD 2017.

Pour l'année 2017, il est proposé le financement des projets suivants :

- dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie (fiche action n° 1 du PEDD), pour un montant de 46 700 € répartis entre :

. Hespul :	26 460 €
. Oïkos :	9 240 €
. Lyon à double sens :	6 000 €
. Unis-Cité Rhône-Alpes :	5 000 €

- dans le domaine des projets urbains (fiche action n° 1 du PEDD), pour un montant de 58 590 € répartis entre :

. Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) :	13 020 €
. Fédération départementale du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique :	3 360 €
. FRAPNA Rhône et Métropole :	2 520 €
. Robins des villes :	39 690 €

- dans le domaine d'une approche sociétale de l'éducation au développement durable (fiche action n° 2 du PEDD et orientations générales), pour un montant de 91 280 € répartis entre :

. Anciela :	17 450 €
. Association des centres sociaux d'Oullins (ACSO) :	5 040 €
. Centre socio-culturel Point du jour :	3 990 €
. Fréquence écoles : (dont 35 000 € d'actions auprès de collégiens)	64 800 €

- dans le domaine du tri et de la propreté (fiche action n° 3 du PEDD), pour un montant de 69 670 € répartis entre :

. Apieu Milles feuilles :	10 710 €
. Aremacs :	5 040 €
. Atelier soudé :	12 970 €
. Conscience impact écologique :	7 140 €
. Eisenia :	10 710 €
. FRAPNA Rhône et Métropole de Lyon :	9 240 €
. Maison des jeunes et de la culture Presqu'île Confluence :	5 040 €
. Récup et Gamelles :	8 820 €

- dans le domaine de l'eau et des fleuves (fiche action n° 4 du PEDD), pour un montant de 145 350 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône :	4 830 €
. Fédération départementale du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique :	17 010 €
. FRAPNA Rhône et Métropole :	13 680 €
. Oïkos :	2 520 €
. Péniches du Val de Rhône :	94 290 €
. SeA, Science et Art :	13 020 €

- dans le domaine de l'éducation aux risques (fiche action n° 5 du PEDD), pour un montant de 5 000 € au :

. Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) :	5 000 €
---	---------

- dans le domaine de l'air (fiche action n° 6 du PEDD), pour un montant de 18 420 € répartis entre :

. ADES du Rhône :	10 020 €
. Oïkos :	8 400 €

- dans le domaine l'environnement sonore (fiche action n° 7 du PEDD), pour un montant de 5 460 € à :

. Apieu Milles feuilles :	5 460 €
---------------------------	---------

- dans le domaine de la mobilité durable (fiche action n° 8 du PEDD), pour un montant de 35 140 € dont les actions pédagogiques sur la mobilité et des pédibus à :

. Apieu Milles feuilles :	35 140 €
---------------------------	----------

- dans le domaine de la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore, de la conservation de la nature et de sa protection sur le territoire de la Métropole (fiches actions n° 9 et 12 du PEDD), pour un montant de 66 570 € répartis entre :

. Arthropologia :	19 950 €
. Brin d'Guil' :	5 670 €
. FRAPNA Rhône et Métropole :	26 040 €
. Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)-Association locale Rhône :	14 910 €

- dans le domaine des arbres et des paysages (fiche action n° 11 du PEDD), pour un montant de 36 750 € répartis entre :

. Arthropologia :	8 400 €
. FRAPNA Rhône et Métropole :	18 900 €
. LPO-Association locale Rhône :	4 410 €
. SeA, Science et Art :	5 040 €

- dans le domaine des jardins (partie de la fiche action n° 12 du PEDD), pour un montant de 3 360 € à :

. Centre associatif Boris Vian : 3 360 €

- dans le domaine du commerce équitable (fiche action n° 15 du PEDD), pour un montant de 16 800 € à :

. Artisans du Monde de Villeurbanne : 16 800 €

- dans le domaine des orientations générales, allant du soutien à l'agriculture vers la valorisation des produits locaux, et en débouchant sur les circuits courts et l'éducation à l'alimentation, pour un montant de 81 450 € répartis entre :

. ADES du Rhône :	5 460 €
. Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) :	21 000 €
. Aterrisk :	4 000 €
. La Légumerie :	14 910 €
. Légum'au Logis :	6 000 €
. Mouvement national de lutte pour l'environnement :	5 000 €
. Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne :	5 040 €
. Rés'OGM info :	5 040 €
. Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) :	15 000 €

- dans le domaine du volet éducation à la santé, pour un montant de 2 310 € à :

. ADES du Rhône : 2 310 €

Pour mémoire, le montant des projets associatifs consacrés à l'éducation au développement durable ayant fait l'objet d'un partenariat financier sous forme de subventions avec les associations s'élevait, en 2016, à 712 310 € (PEDD) et 20 000 € (direction de l'éducation). Le montant global d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2017 s'élève à 682 850 €;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 682 850 € nets de taxes au profit des bénéficiaires et selon la répartition :

- 17 450 € au profit d'Anciela,
- 51 310 € au profit d'Apieu Milles feuilles,
- 5 040 € au profit d'Aremacs,
- 28 350 € au profit de l'Arthropologia,
- 16 800 € au profit d'Artisans du Monde Villeurbanne,
- 22 620 € au profit de l'association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône,
- 5 040 € au profit de l'Association des centres sociaux d'Oullins (ACSO),
- 13 020 € au profit de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV),
- 21 000 € au profit de l'association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB),
- 12 970 € au profit d'Atelier soudé,
- 4 000 € au profit d'Aterrisk,
- 5 670 € au profit de Brin d'Guil',
- 3 360 € au profit du centre associatif Boris Vian,
- 3 990 € au profit du Centre socio-culturel Point du jour,
- 7 140 € au profit de Conscience impact écologique,
- 10 710 € au profit d'Eisenia,
- 20 370 € au profit de la Fédération départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- 70 380 € au profit de la FRAPNA Rhône et Métropole,
- 64 800 € au profit de Fréquence écoles,
- 26 460 € au profit de Hespul,
- 14 910 € au profit de La Légumerie,
- 6 000 € au profit de Légum'au Logis,
- 19 320 € au profit de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)-Association locale Rhône,

- 6 000 € au profit de Lyon à double sens,
- 5 040 € au profit de Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence,
- 10 000 € au profit du Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE),
- 5 040 € au profit du Mouvement rural de jeunesse chrétienne,
- 20 160 € au profit d'Oïkos,
- 94 290 € au profit des Péniches du Val de Rhône,
- 8 820 € au profit de Récup et Gamelles,
- 5 040 € au profit de Rés'OGM info,
- 39 690 € au profit de Robins des Villes,
- 18 060 € au profit de SeA, Science et Art,
- 15 000 € au profit de Vers un réseau d'achat en commun (VRAC),
- 5 000 € au profit d'Unis-Cité Rhône-Alpes (UCRA),

dans le cadre du plan d'éducation au développement durable pour l'année 2017,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et Anciela, Apieu Mille feuilles, Aremacs, Arthropologia, Artisans du Monde Villeurbanne, l'ADES du Rhône, l'Association des centres sociaux d'Oullins (ACSO), l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), l'ARDAB, Atelier soudé, Aterrisk, Brin d'Guill', Centre associatif Boris Vian, Centre socio-culturel du Point du Jour, Conscience impact écologique, Eisenia, Fédération départementale du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône et Métropole, Fréquence écoles, Hespul, La Légumerie, Légum'au Logis, Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) - Association locale Rhône, Lyon à double sens, Maison des jeunes et de la culture Presqu'île Confluence, Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE), Mouvement rural de jeunesse chrétienne, Oïkos, Péniches du Val de Rhône, Récup et Gamelles, Rés'OGM info, Robins des Villes, SeA Science et Art, Unis-Cité Rhône-Alpes (UCRA), vers un réseau d'achat en commun définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits sur l'exercice 2017 au :

- budget principal - compte 6574 - fonction 76 - opération n° 0P27O2144, pour un montant de 583 800 €,
- budget principal - compte 6574 - fonction 221 - opération n° 0P34O3309A, pour un montant de 20 000 €,
- budget annexe des eaux - compte 6743 - fonction 020 - opération n° 1P20O2196, pour un montant de 15 000 €,
- budget annexe de l'assainissement - compte 6743 - fonction 020 - opération n° 2P19O2185, pour un montant de 64 050 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.

.

.